Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval

Québec

Note de service

Direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique

DESTINATAIRE : Responsables de ressources résidentielles DI-TSA-DP

EXPÉDITEUR: Guy Bibeau, directeur

DATE: Le 15 mai 2020

OBJET: Coronavirus (COVID-19)

Bonjour,

Comme vous le savez, notre communication hebdomadaire comporte les différentes nouvelles informations de la semaine.

Nous vous rappelons que tous les documents se retrouvent sur le site internet de Laval en santé : http://www.lavalensante.com/employes-professionnels-et-medecins/covid-19-coronavirus/ressources-intermediaires-et-de-type-familial-en-di-tsa-et-dp/

Visites et sorties dans les RI-RTF

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a émis des directives concernant les visites des proches dans les milieux de vie, dont les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF). À compter du 11 mai 2020, les visites et sorties sont autorisées à certaines conditions afin de prévenir la propagation du virus de la COVID-19 et d'assurer la sécurité et l'intégrité des personnes et des milieux.

a) Visites

Les visites autorisées sont :

- les visites qui sont nécessaires à des fins humanitaires ou pour obtenir des soins ou des services requis par leur état de santé.
- celles d'une personne proche <u>lorsque cette dernière comprend les risques inhérents à ses visites et s'engage à respecter les consignes recommandées</u> par les autorités de la santé publique de même que celles déterminées par les responsables des milieux de vie.

b) Sorties

Les soties autorisées sont :

- les sorties nécessaires à des fins humanitaires ou pour obtenir des soins ou des services requis par leur état de santé;
- les sorties extérieures supervisées (plus de précisions sont à venir);
- les sorties pour aller à l'école.

Les contacts avec un proche ne seront pas permis si le proche :

- a un diagnostic de la COVID-19 positif ou est en attente de résultat de test de détection;
- a été en contact étroit (ex. vivant sous le même toit) avec une personne ayant eu un diagnostic de la COVID-19;
- a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours;
- a des symptômes associés à la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires, perte subite de l'odorat sans congestion nasale accompagnée ou non de perte de goût).

Pour ce proche, d'autres modalités de contacts peuvent être utilisées (ex. appels téléphoniques ou séances vidéo informatiques, etc.) afin de maintenir le lien entre l'usager et lui.

D'autres situations pourraient comporter des risques qui nécessiteraient des précautions particulières pour rendre les visites non sécuritaires, dont :

- être une personne âgée de plus de 70 ans;
- être une personne atteinte d'un cancer, une personne diabétique, une personne souffrant de maladies chroniques comme l'hypertension artérielle ou avoir des antécédents cardiovasculaires.

Chaque situation sera traitée individuellement.

Les proches devront s'engager à suivre les mesures de sécurité mises en place dans la ressource et pourront se voir refuser l'accès à la ressource s'ils ne s'y conforment pas.

Vu les limites physiques des milieux, un nombre restreint de visiteurs pourra être admis en même temps dans la ressource.

Des contacts seront faits auprès des proches par notre équipe afin de connaitre leur désir de visite dans la ressource, de bien les informer des éléments à tenir compte. Ils auront des capsules de formation concernant les équipements de protection à visionner avant la 1^{re} visite.

La coordination et la réalisation des 1^{res} visites seront faites par le CISSS de Laval, en collaboration avec les responsables de ressource, afin de pouvoir assurer la sécurité de tous. Nous serons présents sur place pour accueillir le proche lors de sa première visite et nous ferons l'enseignement des mesures d'hygiène et de prévention des infections avec eux, dont la technique de lavage des mains et comment mettre et enlever les équipements de protection requis selon la condition de santé des usagers. Nous serons avec vous afin de bien répondre aux questions des proches et faciliter les visites ultérieures qui seront planifiées directement avec vous.

Notre équipe vous soutiendra afin de bien amorcer cette nouvelle étape de déconfinement.

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints qui seront remis aux proches. Si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part via votre gestionnaire responsable de ressource. Ceci est un processus évolutif et il est important pour nous que ceci se fasse correctement et sécuritairement pour tous.

Une conférence vidéo/téléphonique aura lieu le mardi 19 mai prochain pour vous donner tous les détails concernant ces visites (voir section communication un peu plus loin).

Équipements de protection individuelle (EPI)

1) Protections oculaires (lunettes)

Nous avons reçu la consigne que les employés en RI et en RTF (pour celles qui ont des personnes ne dormant pas à la ressource qui viennent intervenir auprès des usagers dans la ressource) doivent porter le masque de procédure <u>ainsi que les lunettes de protection</u> lorsqu'ils interviennent à moins de 2 mètres des usagers.

Pour les RTF, les propriétaires de ressources n'ont pas à porter les lunettes de protection, car le milieu est considéré comme tous les milieux familiaux de la population générale.

Nous vous rappelons qu'une seule paire de lunettes est nécessaire par employé à moins de bris et que les lunettes peuvent être désinfectées selon la procédure présente sur le site web (voir cihaut).

Une paire de lunettes est aussi requise pour les proches qui visiteront la ressource. Vous êtes responsable de commander des lunettes selon les mécanismes habituels (voir la note de service du 7 mai 2020). Le modèle le plus standard et habituellement requis est la « lunette sur lunette » pour accommoder ceux qui portent des lunettes de prescription.

À la fin de la visite, le proche devra désinfecter les lunettes de protection comme le font vos employés (voir procédure sur site internet). Nous ne voulons pas sortir l'équipement de la ressource et risquer une contamination externe.

2) Processus d'audits pour le port des EPI

Tel que mentionné lors de la dernière conférence téléphonique, nous vous demandons d'être vigilants envers vos employés et de revoir avec eux régulièrement comment mettre et **surtout comment enlever les équipements de protection** afin d'éviter qu'ils se contaminent. Nous vous invitons à regarder les capsules vidéo mises à cet effet sur le site internet.

Nous recommandons que ces audits soient aussi faits avec les proches. Si vous êtes témoin que les équipements de protection ne sont pas bien mis ou enlevés par les proches, il est de votre responsabilité d'intervenir et de leur mentionner les écarts observés, mais vous devez aussi nous aviser si vous considérez qu'un enseignement devrait être fait à nouveau. Contactez votre ARH-TS à ce sujet et nous vous soutiendrons.

Communications

Vous êtes convoqués à une conférence vidéo/téléphonique via l'application Zoom, mardi le 19 mai 2020, à 13 h 30. Vous pouvez vous brancher avec votre ordinateur ou tablette (image et son) par le lien de vidéoconférence suivant :

https://msss.zoom.us/i/95666940405?pwd=QmlJSnAxQDM3NU9HVmVEckZwZ29IZz09

Si vous préférez, vous pourrez vous connecter par téléphone (son seulement) en composant le +1 438 809 7799; code de conférence 956 6694 0405 et mot de passe 234227.

Lors de cette conférence, nous allons répondre à vos questions ainsi qu'apporter les précisions nécessaires quant aux visites dans les RI-RTF.

Vous pouvez continuer d'informer le gestionnaire responsable de votre ressource de toutes situations particulières, des enjeux ou questions que vous avez.

Questions sur la COVID-19

- 1) Vous avez des questions en lien avec les symptômes du COVID-19 pour vous ou pour des usagers hébergés dans votre ressource résidentielle, appelez au 450-975-5491. Il s'agit d'une ligne réservée aux employés et partenaires du CISSS de Laval.
- Vous pouvez aussi vous référer au site Web du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
 - a. Page Web à l'intention de la population : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/
 - b. Ligne d'information générale COVID-19 : 1 877 644-4545
- 3) Pour toutes autres questions, s.v.p., contacter le gestionnaire responsable de votre ressource.

Merci de vos efforts au quotidien pour notre clientèle.

